



GARDERIE AEREE (GA)

Augmentation de la contribution parentale dès 2019 et revendications de U4U

U4U souhaite partager avec vous les dernières informations sur la révision de la contribution parentale de la GA telle que votée lors du dernier comité paritaire responsable (le COCEPE) et qui devrait être applicable dès janvier 2019.

La Garderie Aérée (GA) en quelques mots

U4U attache une grande importance à la mission sociale de la garderie aérée (GA) gérée par le Centre de la Petite Enfance de l'OIB. Il s'agit en effet de répondre aux besoins des parents dont le nombre de congés annuels sont inférieurs aux jours de fermeture des écoles, afin de leur permettre d'exercer leurs activités professionnelles.

La Garderie Aérée (GA) est proposée aux enfants de 4 à 14 ans pendant les vacances de Pâques ainsi que celles d'été, de 8h à 18h du lundi au jeudi et de 8h à 17h30 le vendredi. Elles couvrent aussi bien les semaines de vacances des Ecoles belges que celles des Ecoles européennes. Initialement, le site d'Overijse (CIE Overijse) était prévu comme unique site pour les GA avec une capacité de 350 enfants environ, avec un transport en bus possible à partir de/vers Wilson ou Beaulieu.

Alors que le CIE Overijse suffisait à accueillir tous les enfants jusqu'en 2015, la demande pour les GA s'est vu augmenter drastiquement depuis 2016, notamment pour les semaines où les Ecoles européennes sont en vacances et non les belges¹. En effet, pendant les vacances de Pâques et d'été des Ecoles belges, certaines alternatives sont disponibles sur le marché belge, bien qu'elles n'égalent en rien les conditions de la GA offerte par l'OIB. Afin de répondre à la totalité de la demande et de n'avoir aucune liste d'attente pour la GA, l'OIB adapte donc le nombre de places offertes en GA aux nombres de demandes en ouvrant des sites d'accueil supplémentaires, tels que Wilson, Palmerston et/ou Beaulieu. D'un autre côté, l'OIB constate un absentéisme en GA pouvant aller jusqu'à 20% sur certains sites ou semaine.

¹ La demande dépasse les 700 enfants pour certaines semaines (par exemple pour les 4-5/09/2017)

Actuellement, la GA coûte aux parents 56,45 EUR par enfant et par semaine, soit 11,29 EUR/jour/enfant. Hormis une faible indexation opérée périodiquement, le prix de la GA est resté stable pendant de nombreuses années. Par conséquent, la contribution parentale ne couvre plus que 12,5% du coût de l'accueil d'un enfant, ce qui est en deçà du taux pratiqué (d'environ 25%) dans les garderies post-scolaires et les crèches / jardins d'enfants.

Proposition initiale de l'OIB

Suite à la demande de la BUDG et pour réduire l'absentéisme, l'OIB a réexaminé la contribution parentale à appliquer à partir de l'année 2019. En avril, l'OIB proposait d'augmenter le coût par enfant et par semaine de 56,45 EUR à 125 EUR, soit une augmentation de 130% (c.à.d. 2,3 fois le prix actuel) et ce dès janvier 2019. La contribution parentale couvrirait alors presque 30% du coût de l'accueil d'un enfant.

Position de U4U

Si U4U n'était *a priori* pas contre la révision de la contribution parentale, celle proposée par l'OIB paraissait excessive puisque ce montant serait devenu dissuasif pour les ménages, en particulier pour ceux aux revenus les plus faibles. Une famille avec 2 enfants se retrouvait à payer 1000 EUR pour le mois de juillet en GA, au lieu de 450 EUR environ, quels que soient ses revenus. Dès lors, la mission sociale de la GA aurait pu être remise en cause. Par conséquent, U4U s'est fermement opposée à la proposition de l'OIB sur une contribution parentale de la GA à 25 EUR/jour/enfant et a œuvré pour que l'OIB applique au minimum une tarification par tranche, fixée en fonction du revenu mensuel du ménage et du nombre d'enfants à charge, comme ceci est déjà le cas pour le Centre de Loisirs/GA à Luxembourg. Afin de limiter autant que possible les coûts liés à la gestion des inscriptions, U4U a suggéré d'appliquer le même barème que celui utilisé pour les Garderies Longues Journées (GLJ) ou les Garderies Post Scolaires (GPS).

Par ailleurs, pour l'aspect absentéisme, U4U était d'avis que l'effet souhaité ne serait pas atteint. En effet, d'après U4U, si le fait d'augmenter la participation parentale de la GA réduira certainement le nombre de demandes, il ne réduira probablement pas le taux d'absence. Si les enfants sont absents, c'est plutôt dû au fait que:

- l'inscription en GA se fait obligatoirement pour une semaine complète même si la place est souhaitée uniquement pour quelques jours,
- contrairement aux Garderies Longues Journées², le choix du site d'accueil n'est pas donné aux parents lors de l'inscription et l'attribution du site n'est même connue des parents qu'une fois avoir accepté la place.
- Il n'est pas possible d'annuler sa place moins de 5 semaines et parfois moins de 10 semaines avant le début de la GA³.

² Proposées par l'OIB pour les journées pédagogiques, carnets scolaires et petites vacances scolaires.

³ Pour information, pour l'été 2018, le calendrier pour pouvoir annuler sa place a été fixé au 28 mai 2018 pour les semaines 27, 28, 29 et 30 [soit au plus tard entre 5 et 8 semaines], et au 15 juin 2018 pour les semaines 31, 32, 33, 34 et 35 [soit au plus tard entre 6 et 10 semaines]

U4U a donc proposé de permettre aux parents d'indiquer une préférence quant au choix du site de GA si le CIE Overijse ne suffit pas pour répondre à toutes les demandes, ou au moins de leur donner la possibilité d'annuler leur place sans frais une fois que le site d'accueil leur est communiqué. U4U note également que l'OIB mentionne qu'il n'est pas possible de passer à une inscription journalière car ceci remettrait en cause le projet pédagogique de la GA.

Nouvelle tarification des GA telle qu'adoptée au dernier COCEPE – application dès janvier 2019

U4U se félicite que l'OIB ait entendu les préoccupations des représentants du personnel et de l'Association des Parents (AdP) et ait modifié sa proposition comme suit :

- Deux tarifs devraient être appliqués pour la GA dès janvier 2019 : un tarif réduit et un tarif normal ;
- TARIF REDUIT
 - i. Le tarif réduit sera appliqué aux familles qui répondent aux conditions de revenus par enfants à charges des catégories I, II et III de la grille utilisée pour les GPS de Bruxelles.
 - ii. Le tarif réduit correspondra au montant actuel indexé annuellement selon les dispositions du règlement actuel de la GA⁴, soit 11,50 EUR/jour/enfant en 2019 et 12 EUR/jour/enfant en 2020 ;
- TARIF NORMAL
 - i. En 2019, le montant de la contribution parentale passera à 18 EUR/jour/enfant ;
 - ii. En 2020, ce montant augmentera à 25 EUR/jour/enfant ;
- La tarification de la GA se fera de manière automatique pour les familles dont les enfants sont déjà inscrits en GPS. Pour les autres, les parents devront soumettre les justificatifs de revenus lors de la demande d'inscription s'ils souhaitent bénéficier du tarif réduit ;
- Les parents seront informés du site attribué au moment de la confirmation de la place, ils pourront donc le prendre en compte pour accepter ou refuser la place dans les délais impartis;
- Les délais prévus pour annuler sans frais seront étendus.

U4U note avec regret que l'OIB ait informé tardivement les représentants du personnel qu'il souhaitait étendre ce calcul de contribution parentale aux garderies longues journées (GLJ), bien que ceci ne concernerait que les enfants qui ne seraient pas inscrits à temps plein en GPS, puisque les frais de GLJ sont déjà inclus dans la contribution demandée pour la GPS temps plein.

⁴ "La participation aux frais facturée au parent est un montant forfaitaire par enfant et par journée. **Ce montant est révisé annuellement en fonction du taux d'augmentation des salaires des fonctionnaires publié chaque année dans le Journal Officiel de l'Union Européenne, série L.** La base de calcul est l'année 2012 pour laquelle le forfait facturé s'élevait à 10,43 € par jour et par enfant."
[\[https://myintracomm.ec.europa.eu/staff/Documents/family/children/outdoor-childcare-center/brussels/outdoorchildcare-rules-fr.pdf\]](https://myintracomm.ec.europa.eu/staff/Documents/family/children/outdoor-childcare-center/brussels/outdoorchildcare-rules-fr.pdf)

Futures revendications de U4U

Afin d'offrir une capacité d'accueil en GA qui répond aux besoins présents et futurs des parents, U4U souhaite faire les propositions suivantes:

1. Identifier les besoins en GA par site et par groupe d'âges

Une planification des besoins devrait être effectuée par l'OIB par site et par groupe d'âges afin d'anticiper les besoins de l'année en places de GA/GLJ et celui en personnel d'encadrement et ainsi limiter le coût requis pour le personnel intérimaire.

2. Utiliser toutes les infrastructures disponibles pour accueillir la GA

U4U encourage l'OIB à continuer d'ouvrir des sites additionnels au CIE Overijse afin d'offrir une place à tous les enfants qui en font la demande et ainsi ne pas risquer de devoir avoir recours à une liste d'attente.

3. Assurer la GA pour la totalité des jours où les Ecoles sont fermées

Cette année pour la première fois, l'OIB n'a pas ouvert de GA les 3 et 4 septembre, laissant de nombreux parents sans aucune solution de garde pour leurs enfants. En effet, alors que les Ecoles belges avaient effectuées leur rentrée le 3, les Ecoles européennes ne commençaient que le 5 septembre. Aucune alternative n'était donc proposée sur le marché belge. A ceci, l'OIB a répondu que les parents pouvaient prendre des jours de congés ou du télétravail puisqu'ils avaient été informés bien à l'avance. U4U juge ceci inacceptable et demande à l'OIB de pouvoir assurer la GA pour la totalité des jours où les Ecoles sont fermées.

4. Adaptation du régime de participation parentale

U4U souhaite aller plus loin que ce qui a été acquis lors des négociations au sein du comité paritaire (COCEPE) notamment en demandant l'octroi de:

- Une réduction de 10% de la contribution parentale à partir du second enfant, comme ceci est déjà d'application pour la contribution parentale des GPS et des crèches ; et/ou
- Une contribution parentale dégressive selon la durée d'inscription en GA, comme proposé par les offres alternatives sur le marché belge.

5. Garderies Longues Journées (GLJ)

U4U s'oppose fermement à ce que l'OIB décide d'appliquer la contribution parentale de la GA aux garderies longues journées (GLJ) alors qu'aucune discussion n'a eu lieu à ce sujet au sein du COCEPE ; l'OIB ayant en effet présenté sa proposition au comité sous un changement de règlement pour la GA uniquement. Un dialogue social doit être mené au préalable avant d'introduire de telles modifications.

12/10/2018